



## Formation

- Bureautique
- CAO / DAO / PAO
- BTP
- FEEBat
- Gestion

## La loi de 1975 relative à la sous-traitance

### Objectifs

- Maîtriser la loi du 31 décembre 1975 ; à savoir :
  - L'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect.
  - Les garanties de paiement et les sanctions prévues en cas de non-respect
- Eviter les sanctions pénales

### Dates et durée

1 journée (7 h)  
De 9h à 17h00

### Définir avec précision la sous-traitance

- La définition de la loi du 31 décembre 1975,
- 3 intervenants : Maître d'ouvrage, entreprise principale, sous-traitant,
- Distinction de la sous-traitance et des notions proches (fournisseurs, location de matériel, etc...).

### Formateur

Me Yann LE MOULLEC –  
Avocat à la Cour, associé  
SCP VAILLANT, cabinet  
spécialisé B.T.P.

### Pré-requis

Maîtriser les fondamentaux  
de son métier – Avoir des  
connaissances sur la  
pratique générale de la  
sous-traitance dans le BTP

### Les dispositions prévues par la loi de 1975

- Interdiction de sous-traitance totale en marchés publics
- Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par le maître d'ouvrage,
- Paiement direct du sous-traitant de premier rang par le maître d'ouvrage public,
- Garantie de paiement et action directe si maître d'ouvrage privé,
- Sanctions de l'entreprise principale et du maître d'ouvrage en cas de sous-traitance irrégulière.
- Découvrir les principales décisions de la jurisprudence qui assurent la protection des sous-traitants

### Moyens Pédagogiques

Supports de cours adaptés –  
Fourniture des derniers  
modèles de contrats de  
sous-traitance – Cas de  
jurisprudence

### Public concerné

Chefs d'entreprise  
Conducteurs de travaux  
Chargés d'affaires  
Personnel administratif  
*Merci à nos clients  
handicapés de nous  
contacter à l'avance pour  
assurer au mieux leur accueil  
et leur confort chez nous*

### Savoir éviter les impayés et obtenir la protection de la loi de 1975

- Se familiariser avec les contrats-type de sous-traitance et prévenir ainsi les contentieux,
- Si concerné : Savoir quelle est la protection spécifique des sous-traitants en maison individuelle (loi du 19 décembre 1990),

### Dispositif de suivi / évaluation

Fiches d'évaluation finale  
de la formation -  
Coordonnées des  
formateurs fournies aux  
participants

### Lieu

SOSERBAT  
10 rue du Débarcadère  
75017 PARIS

### Le risque pénal lié à la sous-traitance

- La lutte contre le travail illégal et la vérification de la situation du sous-traitant par l'entreprise principale,
- Les risques de requalification du contrat et les précautions à prendre.

### Tarif

450 €. HT/pers (frais de  
repas inclus),  
soit 540 € TTC

### Contact

Paul BOYER  
Tel : 01 40 55 11 55  
Fax : 01 40 55 11 70